

## COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 23

N°2026/DELIB/002

**Objet :**  
*Demande de subvention au titre de la DETR 2026 dans le cadre de la désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle « la Souleiado »*

**Rapporteur :**  
Liliane DIAZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 26 Janvier 2026

*L'An deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de Philippe de BEAUREGARD, Maire.*

**Présents :** Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Jean-Michel MARLOT ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA, Antonio MUGA ayant donné procuration à Philippe de BEAUREGARD.

**Absents excusés :** Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD.

**Considérant la désignation de Madame Sylvette GILL, comme secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Le projet de désimperméabilisation de l'école maternelle « La Souleiado » s'inscrit dans le cadre de la biodiversité, maîtrise et régénération des nappes d'eaux souterraines :

- Par l'infiltration des eaux de pluie en sous-sol, par désimperméabilisation des cours d'écoles,
- L'arrosage des plantations et espaces verts sur le site et sur la Commune,
- Réduction de l'impact des eaux de ruissellement dans les cours d'écoles en enrobé, sur le réseau pluvial situé avenue du Général de Gaulle et avenue Louis Pasteur.



De plus, les objectifs visés par ce projet sont de :

- Lutter contre un îlot de chaleur au sein du village,
- Favoriser l'infiltration des eaux pluviales pour limiter le ruissellement,
- Améliorer le confort d'usage,
- Développer de nouveaux usages,
- Favoriser l'accès des enfants à tous les espaces de la cour, y compris les espaces plantés.

Le coût des travaux, des études et de la maîtrise d'œuvre s'élève à 530.865,20€ HT.

Considérant que ce projet est en partie subventionnable par l'Agence de l'Eau, selon des critères prédéfinis précisant les études et le type de travaux éligibles,

Vu le montant des travaux et études estimé à 530.865,20€ HT,

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération :

#### Plan de financement prévisionnel (€ HT)

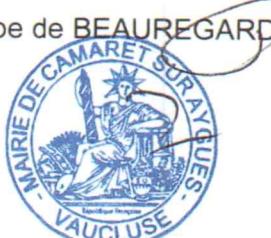
Coût études et travaux	530.865,20
Etat DETR 2026	106.173,04 (20,00%)
Agence de l'Eau	218.424,00 (41,14%)
Fonds vert 2025 « renaturation villes et villages »	100.015,00 (18,84%)
Commune	106.253,16 (20,02%)

#### DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse une subvention de 106.173,04 € au titre du dispositif « DETR 2026 »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire



Sylvette GILL,  
Secrétaire de séance



Publié sur le site de la commune le : 28 JAN. 2026  
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 27 JAN. 2026  
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

